



A1500667

02/03/15

ARCEP

**Monsieur Sébastien Soriano**

**Président**

**7 Square Max Hymans**

**75730 Paris Cedex 15**

	DEST	COPIE
PR		X
COLL		
DG		X
DGA		
RCS		
DRAF		
DAJ		
DAEI		
DME		
DSC		
DAEP		
COM		
DFC	X	
DAP		

Le 26 février 2015

LRAR

**Objet :**

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM de France Télécom

Lettre avec avis de réception

Monsieur,

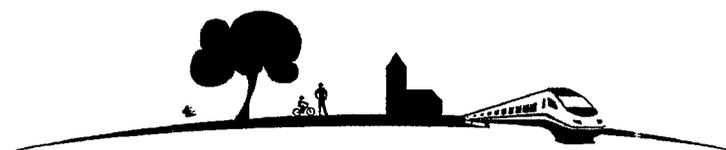
La Commune de FRETUN souhaite engager des démarches nécessaires à l'amélioration des conditions d'accès à Internet en termes de débits pour les habitants de certaines communes de son territoire.

Dans ce contexte Je vous prie de trouver ci-joint la consultation publique préalable à la montée en débit via l'offre PRM de France Télécom, à laquelle je vous invite à répondre pour le **27 Mars 2015 à 12 Heures au plus tard**.

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fréthun

Catherine FOURNIER



# Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM de FRANCE TELECOM

## 1. Description sommaire du projet de montée en débit

L'accès au haut débit est devenu un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires. La commune de FRETUN souhaite intervenir en matière de montée en débit ADSL des lignes ayant un débit d'accès faible. L'objectif de la collectivité est à la fois de délivrer des services plus performants et nouveaux aux citoyens et de renforcer son attractivité.

En matière de Très Haut Débit, La commune de FRETUN ne semble pas faire partie du périmètre de l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII), lancé par le Gouvernement dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

La Collectivité souhaite de ce fait régler les problèmes de condition d'accès à Internet rencontrés dans des délais les plus courts afin que les services Triple Play soient accessibles par l'ensemble des usagers présents sur le territoire.

Dans le cadre de l'offre Points de Raccordements Mutualisés de France Télécom / Orange, les critères complémentaires d'éligibilités des Sous Répartiteurs nous contraignent à effectuer une consultation formelle des opérateurs afin de connaître les intentions de démarrage effectif des déploiements de réseaux Très Haut Débit en fibre optique.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser si de tels déploiements sont prévus et s'effectueront sur le périmètre de la Communes, et plus précisément sur les zones d'emprise des sous-répartiteurs repris ci-après, avant le **15 Mars 2018** (soit dans un délai de 36 mois maximum).

## 2. Liste des sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

CLE_SR	LIBELLE COMMUNE	LIBELLE DE LA VOIE	NUMERO DANS LA VOIE	NOMBRE LP TOTAL DE LA SR	ELIGIBLE OFFRE PRM (NRA MED)
62239COQ030SRP/030	FRETUN	RTE DE NIELLES	1361	302	OUI
62239COQ031SRP/031	FRETUN	RUE PRINCIPALE	1	224	OUI

## 3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Vous êtes invités à communiquer vos intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique qui seront effectivement démarrés dans les 36 mois suivant la clôture de la présente consultation concernant chacune des zones arrières de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela, dans le cas où vous envisagez effectivement un déploiement FTTH, il est vous demandé de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par vos intentions de déploiement de réseaux à Très Haut Débit en fibre optique.

<b>Zone arrière de sous-répartition concernée : (clé SR)</b>	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Vous êtes également, invité à fournir le plan d'affaires ou de financement de votre projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de vos intentions de déploiement).

A défaut de communication, **pour la date du 27 MARS 2015 à 12h00**, des éléments demandés ci-dessus, il sera considéré qu'aucun déploiement de réseau Très Haut Débit en fibre optique n'aura lieu sur les périmètres visés par la présente consultation moins de trente – six mois après la clôture de celle-ci laissant libre la collectivité d'intervenir pour mettre en place des solutions techniques lui permettant d'atteindre ses objectifs de couverture en haut débit sur les zones d'emprises considérées.

#### **4. Modalités de réponse :**

La date limite de remise des offres est fixée au **27 MARS 2015 à 12h00** au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

<p style="text-align: center;"><b>Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Les offres seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal à :

**Madame le Maire de Fréthun**

**67 rue de la Mairie**

**62185 FRETHUN**

Ou déposées au Service Marchés Publics au siège de la Commune aux horaires suivants :

8h45-11h45 et 14h15-17h15, contre un certificat de dépôt.